

LA SENTINELLE

et le « COURRIER JURASSIEN » réunis

JOURNAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Organe du Parti socialiste neuchâtelois et jurassien

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI

RÉDACTION : RUE DE LA RONDE 15 — ADMINISTRATION : RUE DU NORD 17

ÉDITEUR : SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

ABONNEMENTS

SUISSE

Un an Fr. 3.—
Six mois » 1.50
Trois mois » 0.75

STRANGER

Un an Fr. 6.—
Six mois » 3.—
Trois mois » 1.50

ANNONCES

La ligne ou son espace 18 c.
Réclame en 3^{me} page 25 c.
Petite annonce
Une insertion 5 c.

BUREAU DE PUBLICITÉ

RUE DANIEL-JEAN-RICHARD 13
TÉLÉPHONE 436

IL SERA RENDU COMPTE DE TOUT OUVRAGE DONT IL AURA ÉTÉ REMIS DEUX EXEMPLAIRES A LA RÉDACTION

Les autocrates anarchistes

La liberté individuelle absolue est le plus grand danger que peuvent courir ceux qui ne sont point les plus forts du poing, du pognon ou de la gueule.

Nos adversaires anarchistes nous ont-ils assez effrayés avec leurs prophéties sur nos fédérations industrielles; nous marchions en ligne droite à une tyrannie nouvelle, non aurions des chefs, des maîtres, des tyrans! Seule l'anarchie respectant la liberté individuelle pouvait nous préserver de la perte sociale. Avvenier, Bertoni et Wintsch n'avaient pas un vocabulaire suffisant pour calomnier ceux qui voulaient de l'ordre dans le mouvement syndical. Baud, Noverraz et consorts s'appuyaient sur ces défenseurs de la liberté pour nous bombarder d'accusations.

Ils ne craignaient point ces messieurs de se prodiguer l'encens et de se considérer comme les derniers libérateurs de la classe ouvrière et toujours et partout, c'était la belle, la féconde, la grande liberté individuelle qu'ils mettaient en avant.

Nous voulions établir les conditions de la liberté, en voulant la proclamer dans la rue et sur les toits et croyaient naïvement la défendre ainsi.

A plus d'une reprise nous avons dit aux camarades indécis: « C'est au pied du mur que vous reconnaîtrez le maçon ».

L'affaire Duvaud fut ce mur et permit de reconnaître les faux-frères.

Bertoni, Wintsch et toute leur coterie employèrent contre Baud et ses camarades les mêmes procédés de calomnie, de démonstration et d'accusation qu'ils employèrent en commun contre nous.

Laissons la parole aux camarades de Lausanne pour qu'on ne puisse nous accuser de partialité.

Voici ce qu'ils publient en une circulaire adressée aux « camarades révolutionnaires »:

« Une Société de l'Ecole Ferrer est fondée. Elle se tiendra prête à répondre à la mesure arbitraire du gouvernement vaudois par la création, à Lausanne, d'une Ecole Ferrer. L'enthousiasme est grand. Quelques-uns, Jean Wintsch, médecin, entre autres, vont jusqu'à pousser l'instituteur Duvaud à une action d'éclat, pour provoquer la révocation qui se faisait attendre ».

« Dès les premières semaines, des tiraillements se produisent entre, d'une part, la compagnie de l'instituteur et, d'autre part, Mme Wintsch et les compagnes des camarades qui allaient à l'Ecole pour surveiller la préparation du repas des enfants à midi et exercer leurs fonctions de maîtresses auxiliaires ».

« Finalement Wintsch parle carrément de révoquer l'instituteur Duvaud, et cela quelques semaines seulement après l'ouverture de l'Ecole. Une première assemblée générale le désavoue formellement. Malgré cela,

les administrateurs de l'Ecole donnent l'ordre à Duvaud de quitter, dans un délai de quinze jours à trois semaines, l'appartement qu'il occupait avec sa compagne et un enfant de cinq ans, et qui était contigu avec les locaux de l'Ecole. Une deuxième assemblée générale est convoquée. Elle désavoue à nouveau Wintsch et les administrateurs.

« Le 28 janvier, les membres de la société reçoivent une circulaire signée Jean Wintsch, médecin, Ménager, typographe, et Beyeler, architecte, les avisant que, sous leur seule responsabilité ils révoquent l'instituteur Duvaud, à la date du 1^{er} février 1911, soit dans un délai de huit jours, et cherchent un autre instituteur pour le remplacer ».

« Puis, passant aux actes, Wintsch et quelques camarades montèrent à l'Ecole, fermèrent les locaux et emportèrent les clefs ».

« Pour ne pas allonger, nous donnons ci-après une série de faits dont nous tenons la preuve formelle à la disposition des camarades ».

1. J. Ménager, signataire de la circulaire du 23 janvier révoquant Duvaud, devait quitter son appartement le 21 janvier et reprendre celui de Duvaud pour cette date.

2. Matthey, instituteur, un des signataires du rapport de la commission demandant la révocation de Duvaud, a été désigné comme instituteur en remplacement de Duvaud.

Ces deux camarades étaient donc juge et partie.

3. On nous reproche de nous commettre en défendant Duvaud, en compagnie de libres-penseurs et de francs-maçons. Ces éléments existent également chez nos adversaires, comme il y a de notre côté des camarades de toutes les opinions; anarchistes, syndicalistes, etc. etc.

4. On nous dit que des enfants ont quitté l'Ecole parce que les parents étaient mécontents de l'instituteur. Mais Wintsch a déclaré, au début du conflit, qu'il briserait toute résistance et irait jusqu'à provoquer une grève des enfants de l'Ecole.

5. Wintsch a refusé à maintes reprises, pendant la période aiguë, de convoquer une assemblée générale et a reconnu carrément qu'il avait fait un coup d'Etat.

Depuis, de nouveaux membres ont été recrutés et travaillés par les anciens administrateurs, qui disposent des carnets des membres, de sorte que maintenant toute assemblée générale serait une duperie.

7. Le congé de l'appartement à Duvaud a été donné avec un court délai, alors que les usages locaux, à Lausanne, comportent un avertissement de trois mois.

« Nous luttons contre les procédés des propriétaires et des patrons qui jettent brutalement des ouvriers sur le pavé; nous ne devons pas les imiter. Nous luttons contre la dictature des comités centraux; nous ne devons pas reconnaître à trois de nos administrateurs de s'ériger en dicta-

teurs et de méconnaître les volontés formelles des assemblées générales. Nous flétrissons le principe du « ôte-toi de là que je m'y mette » des politiciens: nous ne devons pas le pratiquer parmi nous ».

« Après tout cela, Bertoni et le groupe du Réveil, dans le Réveil du 18 février, commentant notre attitude disent qu'elle est « l'expression d'une belle goujaterie » et ils souhaitent « qu'aucun camarade ne se laisse tromper par les équivoques que certains individus, que nous pensions être des nôtres, tentent de créer ». Et le « Groupe du Réveil » invite les journaux révolutionnaires à reproduire sa déclaration!!! ».

« Or Bertoni et le Groupe du Réveil n'ont pas assisté à nos assemblées. Ils ne font pas partie de l'Ecole Ferrer. Ils n'ont jamais interrogé Duvaud. Ils ne se sont jamais rendu à l'Ecole pour se rendre compte de visu du travail de Duvaud. Ils ne nous ont demandé aucun renseignement. Bertoni a déclaré se baser sur les renseignements de Wintsch, qui est allé deux fois à Genève lui exposer la situation à son point de vue, naturellement ».

Voilà une cause qui nous paraît entendue. Comparez les procédés des gouvernements bourgeois, de ces gouvernements contre qui il faut faire la « révolution intégrale et définitive » avec les procédés de ceux qui veulent édifier la liberté des travailleurs à coups de pavés et, ma foi, si après cela vous pouvez avaler leur doctrine vous avez un estomac robuste.

L'affaire Duvaud nous paraît perdre définitivement les saints de l'anarchie dans l'opinion des camarades de la Suisse romande et ne pourra que pousser au reprochement entre « syndiqués » de tendances diverses que nous appelions de tous nos vœux lors de notre rencontre avec Baud à la conférence du Stand.

E.-P. G.

OPINIONS

Le monde où l'on s'ennuie

Nous n'en avons pas fini avec les prophètes anglo-saxons, et, après monsieur Mott, voici que nous allons être, un peu partout en pays romand, évangélisés par monsieur William Booth, fondateur et général de l'Armée du Salut.

Comme je roulais hier entre Genève et Lausanne, un officier de cette Armée me pria, ainsi que les autres voyageurs, d'accepter une brochure à couverture sang-de-bœuf intitulée les Plaisirs mondains et le christianisme, par madame Booth. Je l'acceptai et ne m'en repens point, car j'y trouvais de savoureuses choses que je n'aurais pas l'égoïsme de garder toutes pour moi.

Apprenez donc, ô vous qui vivez dans le siècle et pour lui, que vous ne sauriez être chrétien si vous éprouvez le moindre besoin de vous divertir. Et remarquez qu'il ne s'agit ici ni de fêtes, ni de bals, ni de kursoraals, ni de petits théâtres, ni d'actri-

ces décollées, comme dit monsieur le professeur Emery, « par en haut et par en bas », ni de petits chevaux, ni de skating, ni de bowling... il s'agit de savoir

1. s'il est permis, 2. s'il est utile, pour les chrétiens, d'organiser ou de fréquenter les amusements tels que concerts, soirées littéraires, comédies de société, etc.

c'est-à-dire ce qui avait été, jusqu'ici, considéré non seulement comme licite, mais même comme recommandable et comme éminemment propre à instruire et à former honnêtement la jeunesse.

Eh bien! non, cela n'est ni permis, ni utile, et madame Booth le prouve par des passages tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, du Deutéronome, du Lévitique, de Jean, de Jacques, des Romains, des Corinthiens:

Ne vous conformez point au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, afin que vous éprouviez que la volonté de Dieu est bonne, agréable et parfaite. (Rom. XII, 2).

Je ne doute point que la volonté de Dieu soit « bonne, agréable et parfaite »; je doute seulement qu'elle soit de m'interdire un concert de Koczalski ou une représentation d'Albert Lambert.

Ne savez-vous pas que l'amour du monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu. (Jacques, IV, 4).

Mais qu'est-ce que l'amour du monde? qu'est-ce que la « mondanité »? J'appelle mondain, dit madame Booth,

tout ce que, dans leur cœur et dans leur esprit, les enfants de ce monde aiment, recherchent et apprécient, tout ce qui ne se rapporte ni à Dieu, ni à sa justice, ni à l'éternité, tout ce qui n'a pas « la saveur des choses de Dieu ».

Donc, si, dans votre esprit, vous prenez plaisir aux Orientales ou à Ruy Blas, à Numa Roumestan ou à la Dame aux camélias, à Rigoletto ou au Barbier de Siviglia, au Triomphe d'Amphitrite ou à Eros et Psyché, dont les auteurs n'ont point songé, en les faisant, à l'avancement du règne de Dieu; — si, dans votre cœur, vous aimez quelqu'un, fût-il votre père ou votre mère, pour lui-même, pour sa bonté, pour sa grâce, pour son dévouement, sans rapporter cet amour à la gloire de Dieu, — je ne sais s'il s'exprime en termes congruents et dans le « chanaan » convenable, — vous êtes plein de mondanité et de pourriture et indigne d'être « bourgeois des cieus ».

Il vous est encore interdit — et c'est à vous, mes sœurs, que ce discours s'adresse — de vous habiller comme le monde. C'est Pierre — vous savez, celui qui était plus pressé de renier son maître que le coq de chanter — qui doit faire la mode:

Que leur parure ne soit point cette parure extérieure, qui consiste dans les cheveux tressés, les ornements d'or, ou les habits somptueux. (1^{er} Pierre III, 3).

Et c'est Esaïe qui, déjà, censure les robes entravées, et tance vertement les « filles de Sion » qui « sont orgueilleuses, marchent le cou tendu et vont à petits pas ». (III, 16-17).

Lors donc que vous vous sentirez joyeux et que vous éprouverez le besoin de chanter, besoin qui, en lui-même, ne constitue pas une injure au Seigneur, ne chantez ni du Gounod, ni du Massenet, ni rien de ces auteurs profanes et pernicieux, mais des hymnes, des psaumes, des cantiques, et « psalmodiez de votre cœur ».

Ab! nous n'avons pas été mis ici-bas pour nous amuser :

Nulle part, ni directement ni indirectement, le Seigneur n'impose aux chrétiens le devoir d'amuser les enfants de ce monde... Vous ne trouverez pas dans toute la Bible un seul verset qui vous autorise à amuser ceux qui sont encore dans leur péché... Amuser ces frères, les maintenir en bonne humeur vis-à-vis d'eux-mêmes, c'est faire précisément ce que Satan désire, et s'il parvient à persuader aux chrétiens de se charger de cette triste besogne, sa satisfaction sera d'autant plus grande.

« Venez, monsieur, disait Louis XIII à son favori Cinq-Mars, venez vous ennuyer avec moi!... » O Majesté Très Chrétienne!...

En sommes-nous arrivés à ce que les chrétiens aient si peu de confiance dans le Dieu de la Bible et la religion de Jésus, qu'ils en soient réduits, pour intéresser leurs enfants et les préserver du vice brutal, à combiner une alliance entre Christ et le monde? S'il en est ainsi, que devons-nous penser d'eux?

Et voilà, eux, où ils en sont! Voilà ce qu'ils viennent nous prêcher! Ils en sont encore au Deutéronome et à l'opinion de Pierre, Jacques et Jean! Voilà ce qu'ils nous apportent d'Amérique et d'Angleterre! Voilà au nom de quoi ils nous qualifient dédaigneusement d'« intellectuels »! Voilà ce dont ils s'autorisent pour dénoncer notre « héritage matérialiste »! Intellectuels, certes. Et il reste à montrer que la façon dont nous sommes « intellectuels » ne vaut pas mieux que celle dont ils sont, eux, intelligents et croyants. Ce sera pour une autre rencontre.

Et maintenant, allons voir le Monde où l'on s'ennuie! SANCHO PANÇA.

Lettre de St-Imier

Il y a du tirage dans la « coulisse » à Etienne ; à peine avons-nous digéré le budget qu'une nouvelle querelle recommence ; c'est une question de bouchers. Personne n'ignore que le plus bel édifice public de notre « patelin » est l'abattoir.

Relégués à l'arrière-plan les collèges, les églises, l'asile, la morgue et même la mairie.

Notre sentiment du beau, de l'esthétique, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et notre argent, tout a passé pour les abattoirs.

Je ne serais pas surpris que dans quelques années on vienne en pèlerinage aux abattoirs de Saint-Imier comme on va à Lourdes ou à Notre Dame de Lorette ; mais revenons à nos bouchers.

Naturellement, un importateur de bœufs étrangers fut nommé et les bouchers de la localité appelèrent à ce poste un de leurs collègues ; tout semblait aller à souhait, mais sur la proposition du Conseil municipal, un autre importateur fut nommé, d'où la querelle.

Dans une imposante assemblée dite familière, où les électeurs discutaient le Budget, M. le Président de la Commission municipale des abattoirs (excusez du peu) reprochait à l'ex-importateur de manquer à ses devoirs civiques et locaux en voulant faire abattre ses bœufs au Col-des-Roches (je ne puis pas dire s'il parlait au nom de ces derniers).

Une polémique s'engagea dans le « Jura Bernois » et je laisse un instant la plume à l'ex-importateur (voir numéro de mardi, 14 février) :

« Ensuite il fit remarquer le sans-gêne que j'avais avec les autorités ; c'est discutable. Il est vrai que je n'ai pas l'échine bien souple et que je ne connais pas les belles manières, mais je doute d'avoir été impoli avec les autorités, en tout cas ce serait bien involontairement. Mais M. D. (c'est du Président qu'il cause), vous qui êtes à cheval sur les règlements et qui savez fort bien que des personnes étrangères au service de l'abattage ne peuvent circuler dans les abattoirs et leurs dépendances, de quel droit, l'automne passé, permettiez-vous à vos employés de venir décharger un wagon de pommes de terre dans les frigorifiques? »

On dit souvent au jass que la première pomme poutze, mais vous avez perdu, M. le Président, ici il y en a trop!

Un wagon de pommes de terre de la Consommation dans nos frigorifiques, cela est grave, M. le Président! Avez-vous songé qu'en introduisant des vulgaires parmentier dans notre cher et somptueux édifice vous enlevez le peu de confiance que les contribuables avaient à votre égard.

Nous savions par les devis qu'il y avait des stalles réservées pour les porcs be-

donnants, pour les timides génisses et même pour les vieilles vaches, mais jamais nous n'aurions supposé que nos chers frigorifiques donneraient abri aux oranges du canton de Fribourg.

Mais vous pouvez vous justifier, M. le Président, et avec votre sens pratique des affaires, voilà ce que je dirais aux contribuables de St-Imier :

« En effet, j'ai transgressé avec le règlement, mais c'était pour votre bien. En vue du renchérissement constant de la vie, si j'ai fait encaver des pommes de terre dans les frigorifiques, c'était pour qu'elles prennent le goût de la viande ; et puis encore, chers contribuables, sans vous le dire, je pensais faire figurer au prochain budget des abattoirs une rubrique : « Location des frigorifiques pour la Consommation » ; mais l'importateur ne m'a pas compris. »

C'est égal, quand les ménagères de St-Imier annonceront à leur mari d'une voix triomphante le menu : « pommes frigorifiques au jus et café », plus d'un nez s'allongera.

DIOGÈNE.

Sans profession

Les ennemis sont le sel de l'existence. Sans ennemis nous sommes destinés à traîner une monotone et languissante vie. J'en suis tellement persuadé que depuis quelques mois je me demandais avec anxiété si dans

ce riant pays de Vaud, qui pousse si aisément à la nonchalance, je pourrais retrouver des adversaires. Grâce à la plus haute autorité judiciaire du canton, je commence à avoir quelque espoir. Le tribunal cantonal vient de me refuser l'autorisation de pratiquer le métier d'avocat, c'est un métier d'élite, ainsi que chacun sait, et où l'on n'admet absolument que de braves gens. Or je n'en suis pas tout à fait pour des raisons connues. J'encaisse donc le camouflet et du même coup je sens croître mon attachement pour ma nouvelle patrie. Encore quelques-uns semblables et le pays me conviendra absolument. Je commence par croire que j'y ferai de vieux os. Du reste, qui sait si le refus du Tribunal cantonal n'est pas une attention délicate à mon égard. L'article 20 de la loi d'impôt prévoit que les étrangers qui n'exercent aucune profession sont dispensés de payer l'impôt pendant dix ans. N'étant pas Vaudois, il est évident que je suis étranger et en me refusant le droit d'exercer ma profession, on a voulu sans doute arriver d'une façon habile à me dispenser de payer l'impôt. A moins que ce ne soit pour pouvoir me considérer comme vagabond. On ne sait jamais.

C. NAINÉ.

L'INTERNATIONALE

SUR L'AIR DE LA MARSEILLAISE

1
Enfants de l'Internationale,
L'indépendance fait son chemin ;
Et dès l'aube matinale,
Nous chantons en chœur ce refrain : (bis)
Que tous les ouvriers du monde
Ne forment plus qu'un seul faisceau,
Une seule famille, un seul drapeau
Qui flotte sur la terre et sur l'eau.

Refrain :

Pour cela, ouvriers ! Faut tous s'associer !
Marchons ! marchons ! Qu'un noble amour
Du monde fasse le tour.

2
Plus d'esclavage sur la terre !
Plus d'exploiteurs du genre humain !
Oh ! liberté ! Oh ! noble mère !
Sur nous, viens étendre ta main (bis).
Assez longtemps la tyrannie,
A dit : peuple courbe ton front ;
Nous ne voulons plus cet affront
Qui dégrade et nous humilie.

Refrain.

3
Plus de bûchers pour la Pologne !
Plus de Cayenne pour les Français !
Plus de pape brigant à Rome,
Plus de cordes pour les Irlandais (bis)
Si le supplice de la corde
Te tient encore par moment,
Attention ! noble parlement !
Quand le vase est plein il déborde.

Refrain.

4
Adieu régime des ténèbres ;
Adieu régime de l'Éteignoir !
On entend votre glas funèbre.
Descendre des ombres du soir, (bis)
Assez longtemps la tyrannie
Et la perfidie ont abruti
Les peuples, les grands et les petits.
Votre règne se supplie.

Refrain.

5
Adieu ! chasséspots et mitrailleuses ;
Adieu les bandits couronnés !
Vous qui déchirez les entrailles
De nos frères infortunés (bis),
Assez longtemps, tonne mitraille,
Déjà trop longtemps chasséspots,
Nous tirent et nous criblent d'impôts,
Pour l'affreux plaisir des batailles.

Refrain.

6
Adieu ! les grandes boucheries !
Adieu ! les flots de sang humain !
Vaus sentez dans votre ironie
Le pouvoir vous tomber des mains (bis)
Et vous ! tous les hommes de guerre
Déposez le fer destructeur ;
Soyez plutôt instituteurs
Pour venir instruire vos frères.

Refrain.

Cette chanson nous a été communiquée par M. Edouard Jacot, forestier. Elle se chante sur l'air de la Marseillaise et date de 1865 époque où se fonda l'Internationale, qui avait alors son local à la rue des Granges, à La Chaux-de-Fonds. L'auteur de cette chanson est un fondateur de l'Internationale dont, M. Jacot ne se souvient plus du nom.

7
Les rois tyrans et Compagnie
Tremblent déjà assurément ;
De voir leur petite ennemie (l'Internat)
Grandir sans bruit, tranquillement (bis)
Voyez cette jeune fillette (l'Internat)
A peine âgée de dix ans.
Comme elle rend les rois tremblants,
Quoique entourés de bayonnettes.

Refrain.

8
Les millions pour la guerre
Changeront de destination ;
Les vœux de tous les prolétaires
Se voueront à l'Instruction (bis)
Assez longtemps Dame ignorance
A régné en maîtresse absolue
Par elle les peuples n'ont pu
Conquérir leur indépendance !

Refrain.

9
Comme un déluge sur la terre
Se répandra l'Instruction ;
Les grands, comme le prolétaire
Chacun en aura sa portion (bis)
Assez longtemps le privilège,
Surtout celui de l'Instruction,
A dominé sur les nations.
N'admettons plus ce sacrilège !

Refrain.

10
Et toi ! femme du prolétaire
Digne compagne du travailleur !
Ton tour viendra, sois-en certaine.
Bientôt viendront des jours meilleurs (bis)
Assez longtemps, tu fus esclave
Toi qui produis le citoyen !
Nous voulons trouver le moyen
De briser tes entraves.

Refrain.

11
Ton tour viendra, noble ouvrier.
Nous le jurons : que ton destin,
De par la grande famille
Sera changée un beau matin (bis).
Qui tu partageras la Gloire
De l'ouvrier émancipé
Non ! tu ne peux plus en douter
Il l'a juré tu peux le croire.

Refrain.

12
Et toi ! fille du peuple ! quoi qu'on dise,
Ton sort sera amélioré ;
Tu ne seras plus marchandise
Par l'or impur déshonorée ! (bis)
Si parfois tu es en délire
Pensant aux maux que tu as soufferts
Nous jurons de briser les fers,
Qui font que tu pleures et soupire.

Refrain.

A pas de géants

La concentration capitaliste se fait avec une rapidité foudroyante. Elle s'opère avec une force irrésistible, mettant toute la puissance économique entre les mains de quelques rois de la finance. On se demande avec angoisse si les organisations de producteurs et celles de consommateurs pourront jamais regagner le terrain perdu et lutter avec succès contre les trusts envahisseurs et avides de gros profits. Les lignes suivantes extraites du « Bulletin des Halles, Bourses et Marchés » (donc pas un journal socialiste) jettent une vive lumière sur des faits généralement trop ignorés dans la classe ouvrière :

Le Trust de la Viande

et le Marché australien.

Sydney, le 7 janvier 1911.

L'industrie de la production de la viande, dans presque tout le monde entier, est désormais placée sous le contrôle d'un trust dont le quartier général est en Amérique. Seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande échappent à ce contrôle.

Les détails des opérations de ce trust gigantesque ne sont connus que depuis peu de jours, et il semble intéressant d'en donner le résumé.

Dès le mois de juin 1899, le « Beef Trust » a commencé à étendre ses opérations dans la République Argentine, en dépit des dénégations formelles formulées à cette époque, tant à Buenos-Ayres qu'à Chicago.

Il ressort des informations prises auprès des consuls des Etats-Unis que le « Beef Trust » avait déjà fait à cette époque un grand pas vers la réalisation de ses projets de conquête mondiale. Les rapports publiés dans la presse anglaise et américaine prouvent que, depuis très longtemps, les négociants des Etats-Unis, plaçaient leurs bénéfices dans les grandes fermes et maisons d'expédition de l'Argentine, où ils absorbèrent ainsi la « La Plata Cold Storage Company » et la « La Blanca Company » ; sous leur direction, la première de ces compagnies est même devenue la plus importante de son genre dans le monde entier.

Il ne reste plus au « Beef Trust » qu'à acquérir une place prédominante dans l'industrie de la viande en Australie et en Nouvelle-Zélande pour avoir le contrôle effectif de la viande dans le monde entier.

Malgré la diminution temporaire des prix aux Etats-Unis, le Ministère du Commerce et du Travail à Washington laisse entrevoir une augmentation générale et très sensible, dans un avenir très rapproché, des prix de la viande dans le monde entier ; cette hausse sera le résultat des opérations du trust de la viande.

On sait, d'autre part, que ledit trust a déjà engagé, en Australie, des pourparlers dont il est, jusqu'à présent, le seul à connaître les résultats. Le producteur australien, bien qu'inattaquable dans son propre pays, est exposé à rencontrer, sur les marchés mondiaux, les ramifications du trust, auquel il lui serait bien difficile de tenir tête. Aussi le nouvel état de choses n'est-il pas sans causer certaines inquiétudes, en Australie, chez tous les intéressés.

H. ARMAND,
Gérant du Consulat général
de France.

Ici & Là

Rappel à l'ordre. — Si jamais un député socialiste se permet la moindre incartade aux convenances bourgeoises, notre presse, et surtout la presse radicale, s'en empare, la grossit et la présente comme un fait important.

Mais quand ils agitent d'un des leurs!... Le National nous a bien raconté dernièrement qu'un député zurichois avait été rappelé à l'ordre, il a glissé sur le fait que ce député est radical et que son rappel à l'ordre est motivé par des grossièretés à l'adresse du groupe socialiste. Ce député a protesté à la dernière séance ; mais le Grand Conseil a maintenu la décision de son président.

Ce n'est pas la peine après cela de taire la petite bouche et de toujours brailler sur l'attitude des représentants socialistes.

ZURICH. — Un nouveau pas vers la proportionnelle. — Le Grand Conseil zurichois a adopté une proposition de notre camarade Studer introduisant la proportionnelle dans le canton. La question sera prochainement présentée au peuple. Comme la proportionnelle a été acceptée par 91 voix contre 27 au Grand Conseil, il est probable qu'elle sera adoptée en votation populaire.

Les plus enragés radicaux sont bien obligés de se faire à l'idée que la question sera posée à nouveau au fédéral.

Libertés capitalistes. — Si jamais une classe s'est réclamée de la liberté, c'est bien celle de nos capitalistes. Ils n'ont d'égal que l'ardeur de nos colonels à affirmer bruyamment leur patriotisme, leur attachement aux garanties constitutionnelles...

Rien ne vaut comme l'expérience. Voici que le 18 février, M. Obrecht de Granges — qui est à la fois capitaliste et colonel — signifia à ses ouvriers mécaniciens qu'ils avaient à quitter la Fédération des ouvriers métallurgistes dont ils font tous partie ou à quitter la fabrique!

Pourtant les ouvriers n'ont fait que de se servir d'une liberté; celle de se réunir, de se grouper, de s'associer. Cette liberté est garantie par la constitution. Alors?

C'est que «liberté» pour les capitalistes a un sens spécial qui ne s'étend qu'à eux et qui comprend l'esclavage des autres. Les garanties constitutionnelles ont l'avantage de maintenir les ouvriers dans certaines limites tandis que les capitalistes — même, et peut-être surtout, quand ils sont colonels — peuvent les violer impunément.

Les mécaniciens n'ont pas voulu se soumettre à l'injonction brutale du colonel-patron, ils préférèrent quitter la fabrique.

La fédération des métallurgistes a mis la fabrique Obrecht sévèrement à l'interdit pour les mécaniciens et faiseurs d'étampes.

Ce fait montre une fois de plus la nécessité pour les ouvriers de se défendre eux-mêmes. Il indique en même temps que l'organisation est un très bon moyen de défense puisque les patrons ne reculent pas devant de pareilles brutalités pour tenter de l'anéantir.

Sans organisation, pas de liberté!
Ach. G.

TRAMELAN. — A la Record Watch. — Les journaux informaient dernièrement que le syndicat des ouvriers horlogers de Tramelan s'opposait au travail à la journée que la direction du Record Watch voulait introduire sur la partie des ébauches. Plus d'un militant s'étonnait de cette attitude, l'introduction du travail à la journée étant décidée en principe depuis le Congrès de Besançon. Le dernier numéro de la *Solidarité horlogère* remet les choses au point:

Il est de fait que la Record Watch a proposé à 55 ouvrières travaillant sur la partie des ébauches (pourquoi pas à tout le personnel?) de changer le mode de travail aux pièces actuellement en vigueur contre le travail à la journée. Cette proposition fut très bien accueillie par le personnel intéressé. Mais pour éviter que l'introduction de ce mode de travail ne constitue une baisse sur les salaires gagnés actuellement par ces ouvrières, la Fédération ouvrière proposait de fixer le salaire journalier, en prenant pour base le salaire effectif réalisé pendant les six derniers mois. C'est alors que la direction de la Record découvrit ses batteries. Elle refusa d'entrer dans les vues du personnel et offrit en échange de maintenir le travail aux pièces, mais en effectuant une baisse allant du 10 au 50 o/o.

NEUCHÂTEL. — La soirée familière qui n'a pu avoir lieu au commencement de février, a été fixée au samedi 11 mars au local du Grütli. Le Grütli-Männerchor et le Chœur mixte ouvrier nous ont assuré leur concours. Nous aurons aussi un petit orchestre improvisé. Afin de mettre la caisse en état de soutenir la campagne électorale de cet automne il sera organisé une petite tombola intime. Ceux qui n'auraient pas reçu de liste de souscription peuvent en réclamer au Comité.

VILLERET. — Votre correspondant Lux ne fait qu'effleurer le grave problème du lait qui s'était aussi posé ici. Dans la lutte homérique entre paysans et celui désigné avantageusement du nom de «manitou» lutte qui s'est terminée par la culbute du bailli, il s'est établi un échange de correspondance où les doux noms d'oiseaux et d'autres animaux foisonnent. Jugez-en. C'est le gros qui commence en écrivant ceci aux paysans. Je cite textuellement:

«Il s'est abattu sur notre village un épervier qui aura bientôt fait d'égorger toutes les poules naïves qui ont confiance en lui. Si cet oiseau, si traître, au bec mordant et aux griffes acérées n'y arrive pas à lui seul, il trouvera bien un aide dans le renard qui habite la tanière près de sa forêt».

signé: F. M.

Comme toute lettre mérite une réponse un des agriculteurs se sentant visé par ces lignes, et qui possède, en effet, une petite forêt convoitée par l'autre, lui rend la monnaie de pièce avec un «trinkgeld» pour ses proches valets. Voici:

«On a fait la remarque souvent que des gens sachant à peine lire et presque pas écrire ont cependant des spécialités dans lesquelles ils sont très forts. Les uns ont un faible pour le toisé, d'autres sont d'habiles architectes-constructeurs, certains, de roués hommes d'affaires, quelques-uns s'entendent admirablement aux arts, à la musique, celle du tambour en particulier, d'autres enfin, sont des scientifiques, la zoologie est leur domaine. Ces derniers s'ils ne sont pas lancés dans les grandes aventures de chasse ou de pêche, même en eau trouble, ont sûrement manqué leur vocation. C'est dans une ménagerie que leur existence aurait dû s'écouler. Ils auraient trouvé là une compagnie digne de leurs mérites: des singes, des chameaux à une ou plusieurs bosses, celle de l'intelligence exceptée, des lions aux allures de conquérants, des tigres mouchetés, de rampantes panthères, des serpents à grelots, des poissons-scie à dents de loup. A ces échantillons déjà riches et nombreux, ces barnums ratés, juchés sur un podium, auraient encore pu présenter une collection assortie d'oiseaux exotiques et du pays, le vautour des agneaux entre autres, en allemand «Lämmergeier» puis des espèces apparentées à cet ordre d'animaux telles que la bécassine, la buse au bec crochu, la pie à l'œil cliquetant, aimant le clinquant, or ou argent, à laquelle on parvient quelquefois à apprendre à bégayer quelques mots en attendant qu'on lui fasse écrire et pour finir le solennel cacatoès à l'air si dépité.

Voilà un voisinage d'être que l'épervier qu'on ne peut pas plumer et pour cause, ainsi que le renard que l'on ne roulera pas toujours si facilement, ne craignent cependant pas auprès de leur forêt. C'est parce que les actes de leurs vilains voisins se cachent sous des apparences de saints doux, se dévoileront tôt ou tard et qu'il suffira pour épouvanter ces créatures malfaisantes et féroces d'allumer en forêt, un bon petit feu de paille».

A bon entendre, salut.

signé: L. F.
...Seppli.

ST-IMIER. — (Corr.) — Il paraît que cela ne va pas sur des roulettes dans notre commune, puisque notre Conseil municipal fait publier dans l'extrait de ses délibérations, qu'une somme d'environ 46,000 fr. n'est pas encore rentrée et que les contribuables en retard ont jusqu'au 15 mars prochain pour se mettre en règle, faute de quoi ils seront poursuivis.

A cela, il n'y aurait pas grand'chose à dire, mais où l'on pourrait récriminer, mais c'est quand notre receveur municipal dépasse son zèle.

Figurez-vous qu'il s'est avisé, au commencement du mois de janvier dernier, d'envoyer des avis à des contribuables qui n'avaient pu se libérer entièrement de leurs impôts du mois de décembre, ils étaient également menacés d'être poursuivis. Pourquoi alors deux poids et deux mesures?

S'il y a tant de contribuables en retard, il faut tenir compte que le renchérissement de la vie y est pour beaucoup et que pour quelques-uns le manque de travail y est aussi pour quelque chose.

Pour ce qui est de la vie chère, prenons comme exemple, un ménage composé de six ou sept personnes et dont le chef gagne 6 fr. 50 par jour.

Résumons pour une semaine: location 8 fr., le pain et le lait 14 fr., denrées alimentaires, épicerie et légumes, 8 fr., soit en tout 30 fr.; il reste 9 fr. pour la mercerie, la chaussure et les habits, sans compter les cotisations que le père doit payer (s'il ne veut pas mourir de faim lui et les siens) pour la caisse de maladie. De la viande je n'en ai pas compté; je pourrais citer plus d'un ménage pareil à celui mentionné où cet aliment fait complètement défaut.

Comment veut-on alors qu'un ouvrier, puisse encore payer près de 50 fr. d'impôt par année. On devrait être content s'il n'a pas recours à l'assistance.

A mon avis, les ouvriers chargés de famille devraient être exonérés de l'impôt, c'est déjà beau que plus d'un, qui aurait tant soit peu d'aide, ne recourt pas à l'assistance.

Un qui aime la justice.

PESEUX. — Samedi 4 mars, à l'hôtel du Vignoble: Conférence de propagande par les camarades Ischer et Liniger.

Les camarades de Neuchâtel que cela intéresse se rencontreront à 8 h. à la Croisée du Vauseyon.

Ah! notre J.-N.

Là, vrai, je m'y attendais; en fourrant mon nez dans le ménage d'autrui, je devais m'attendre à voir se déchaîner une véritable pluie de malédictions. Je dis ménage d'autrui, mais à la fin du compte le ménage cantonal c'est aussi le mien, n'est-ce pas, j'ai donc aussi le droit d'exposer mon «talent», comme vous le dites, Monsieur, dans le *Neuchâtelois* du No 12 du 16 janvier.

Dites donc, Monsieur le rédacteur du *Neuchâtelois* dont j'ignore le nom, laissez-moi vous demander: 1. pourquoi accusez-vous sur votre No 12 du 16 janvier l'excédent de recettes de l'exploitation du J.-N. pour l'an 1909 299,857 fr. 02 ct. alors que le rapport de gestion de 1909 du J.-N. que j'ai sous les yeux accuse à la page 16: 289,285 fr. 32 ct. soit une différence de 10,571 fr. 70 ct. Dites-moi quel est le document auquel il faut donner foi? J'aimerais être renseigné à ce sujet, car vous avez l'air de dire que je ne suis pas exactement renseigné, et que je ne me rends pas un compte très juste de la question, parce que je préconise la vente du J.-N. à la Confédération. 2. Vous dites aussi, Monsieur, sur le même numéro, que le peuple doit savoir pourtant qu'on ne lui a rien demandé pour la ligne rachetée (J.-N.), que celle-ci n'a pas émarginé jusqu'ici au budget de l'Etat. Je vous demande alors quel est le généreux anonyme qui a glissé le 28% dans la caisse de la commune de La Chaux-de-Fonds, pour redevance de cote part du déficit au J.-N., et puis dans la caisse communale de Locle le 8,6%, et dans celle de Neuchâtel le 5%. Je n'attendrai pas que vous me disiez son nom: car ce n'est autre que Monsieur le Peuple! Et je vous répète que le peuple, ce bon peuple! est fatigué de toujours ver-

ser pour le J.-N. et qu'il faut que bon gré mal gré vous vous attendiez à entendre la majorité de nos grands conseillers devant qui l'affaire sera portée se prononcer se prononcer carément pour la vente du J.-N. aux C. F. F. Qui que vous soyez, Monsieur, vous m'avez l'air de rudement tenir au J.-N., vous devez avoir quelque chose à y dire, ou à en bénéficier pour que ma solution vous suggère de si drôles réflexions: peut-être un petit permis de libre parcours, que sais-je?...

Trois solutions dites-vous sont en vue par le Conseil d'administration: 1. l'électrification, 2. amélioration de la machine à vapeur, 3. Vente aux C. F. F.

1. L'électrification est une solution, où le peuple neuchâtelois s'il l'adopte, y laissera des plumes. Assez de millions ont été engagés pour cette ligne, sans qu'il soit nécessaire d'y en remettre encore cinq, sans compter l'imprévu...

2. Si nous améliorons la traction à vapeur, il faut moderniser le matériel; mais que voulez-vous moderniser de vieilles guimbardes; mieux vaudrait dire franchement: Achat de matériel. Ah! ah! voilà encore une demande de crédit sur le tapis. Assez, assez, de ces crédits; le peuple a besoin d'autre chose.

3. La vente de la ligne à la Confédération reste donc, malgré tout, la meilleure solution. Puisqu'un jour ou l'autre il nous faudra faire un sacrifice, autant le faire à présent plutôt que de laisser s'accumuler dettes sur dettes!!!

Allons, Messieurs les grands Conseillers, chargez nos représentants à Berne de faire transformer le chiffre officiel de huit millions en chiffre officiel, alors l'entente deviendra sûrement possible.

Et voilà. Camouflet.

LA CHAUX-DE-FONDS

† **Nécrologie. — Georges Rognon.** — Un nombreux convoi accompagnait, mardi dernier, à sa dernière demeure, notre camarade Georges Rognon, décédé subitement dimanche matin des suites d'une embolie.

Au cimetière, M. Paul Metzger, au nom de la Libre Pensée et M. Ch. Schürch, au nom du Parti Socialiste lui adressèrent un suprême adieu.

Georges Rognon fut un enthousiaste et un sincère. Toute sa vie il travailla sans relâche à l'avènement d'une société de justice et d'amour. Au syndicat des graveurs, où il fit partie des comités local et central; à l'Union Ouvrière qu'il présida pendant une période; au Cercle ouvrier, dans les Coopératives; au Parti socialiste; il n'est pour ainsi dire pas d'institution ouvrière dont il ne s'occupa avec dévouement. Il était en outre membre du Grand Conseil depuis 1908.

Nous adressons à sa famille éprouvée, nos plus sincères condoléances.

Union Ouvrière. — Tous les ouvriers affiliés à l'Union ouvrière, sont rendus attentifs à l'annonce paraissant dans ce numéro sous le titre Union ouvrière.

— Assemblée générale des délégués le mardi 7 mars 1911, à 8 h. précises au Cercle ouvrier.

Ordre du jour:

1. Contrôle des entrées.
2. Verbal.
3. Rapport du Congrès de Neuchâtel, C. R. F.
4. Nomination du Comité directeur C. R. F.
5. Rapport du Comité sur la révision des statuts.
6. Question des terrains communaux.
7. Requête au Grand Conseil concernant les juges prud'hommes.
8. Boycott de la maison Pouillet Genève.
9. Divers.

NB. Vu l'importance de l'ordre du jour, les délégués sont invités à se présenter nombreux et à l'heure précise.

Le Comité.

Colonies de vacances. — Le Comité se fait un plaisir de remercier le bienfaisant anonyme qui sous les initiales J. C. C. lui envoie 50 fr. par l'intermédiaire de la Direction des Finances et lui prouve ainsi une fois de plus sa bienveillante sollicitude.

Librairie Coopérative

Léopold-Robert, 43

Articles de Maroquinerie | Articles de Peinture
 Porte-livres - Porte-cartes - Porte-feuilles | Albums en tous genres - Jeux de famille
 Porte-monnaie - Serviettes - Agendas | et de construction
 - Papeteries fines et ordinaires - Livres d'Etrennes - Encriers de luxe -
OUVRIERS SOYEZ DES COOPÉRATEURS

Serre 35a - Cercle Ouvrier - Serre 35a

Dimanche 5 Mars 1911

dès 8 1/2 heures du soir

Soirée familiale et dansante

Tous les membres du Cercle et leurs familles y sont cordialement invités.
 Aucune entrée ne sera admise après 11 h. du soir.
 113 H32270C Le Comité.

Union Ouvrière

Le Comité de l'Union ouvrière avise les collègues qui seraient disposés de louer une ou plusieurs parcelles de terrain pour jardins, dont la Commune a bien voulu mettre à sa disposition, que les plans seront affichés chaque jeudi soir au Cercle ouvrier à partir du 2 mars.
 Le prix de la parcelle est de 1 et 2 fr. suivant la grandeur et la situation.
 La finance est perçue à l'inscription.
 1208 Le Comité.

ALA HAVANNE
 GROS DÉTAIL EDWIN MILLER
 RUE NEUVE 10
Fumeurs!
 Demandez le cigare **START** contenant peu de nicotine
 25 ct. le paquet de 10 bouts 50 ct. le paquet de 20 bouts
 fr. 4.50 les cent cigares (200 bouts)

Grippe. — Influenza

Recouvrez les forces perdues par une cure de
COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ
 souverain contre le manque d'appétit, faiblesse, etc.
 En vente dans toutes les pharmacies, en flacons de Fr. 2,50 et Fr. 5.—
 H 816 F Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat. 1128

CHAUSSURES Au LION

Place Neuve 10, La Chaux-de-Fonds

Souliers de travail

pour enfants, 30-35, fr. 6.95 | pour garçons, 36-39, fr. 8.60
 pour dames, 36-42, fr. 9.50, 8.30, 7.60 | pour hommes, 39-47, fr. 11.60, 10 50, 8.50

Ancienne Maison renommée par la qualité supérieure de sa marchandise et ses prix hors de concurrence.

Spécialité d'articles courants et forts pour tous genres de travaux

ATELIER DE RÉPARATIONS

Se recommande, J. BRANDT.

Coopérative des Syndicats

CHAUSSURES

Souliers de travail, Souliers de sport, Souliers à lacer ordinaires, moyens, fins, Souliers à boutons pour hommes et pour dames, Articles pour garçons, pour fillettes et enfants, Chaussures d'hiver.

Les catalogues sont déposés dans tous les magasins
 Grand choix de Caoutchoucs au Magasin Armes-Réunies (Serre 90)



Laiterie Coopérative

Charrière 15

Paix 70 — Fritz-Courvoisier 12

Excellent Beurre de table centrifuge extra, au prix du jour. Consommation 270 kg. par semaine contre 120 kg en janvier 1910.

Excellents Fromages de toutes provenances.

Spécialité de Fromage râpé extra-fondant.

Oufs, Conserves, Pain, Produits de Lenzbourg, Saucisse très recherchée.

Coopérateurs, soutenez vos œuvres!

Les obligations peuvent être réclamées chaque vendredi soir, de 6 1/2 h. à 8 h., rue de la Paix 70.



E. BRANDT

Herboriste

14a, Rue Numa-Droz

successeur de sa mère

feu Madame Vve Walter Biolley

Consultations tous les jours, sauf le jeudi H20408C
 Traitement par les urines.

Combustibles

en tous genres

D. CHAPPUIS

PLACE NEUVE 10

Télep. 327-355 Téléph. 327-355

Mme Dumont

Coiffeuse

10, rue du Parc, 10

Téléphone 455

Spécialité Schampoing-Friction à la Quinine, aux Racines d'Orties, au Suc de Bouleau, aux Camomilles, à la Violette et à tous parfums.

ETUDE

A. Löwer

AVOCAT

22, Rue Léopold-Robert 22

Procès-civils. — Défenses devant la Cour d'assises, les tribunaux correctionnels et de police.

Assurance et Règlement des accidents du travail.

Gérance - Recouvrement

Hôpital de La Chaux-de-Fonds

Par suite de démission honorable, le poste de **médecin interne** est à repourvoir à partir du 1^{er} avril 1911.

Messieurs les Médecins de la ville de La Chaux-de-Fonds disposés à se charger de ces fonctions sont priés d'adresser leur inscription jusqu'au 6 mars au Président de la Commission de l'Hôpital qui donnera connaissance des avantages et restrictions du poste.

La Chaux-de-Fonds, le 17 février 1911.

H30334C 1031

La Commission de l'Hôpital

PHARMACIE COOPÉRATIVE

Essence de Salsepareille iodurée: PURITAS

le plus puissant dépuratif du sang le litre fr. 6.— le 1/2 litre 3,50
 Les ordonnances sont adressées par retour du courrier contre remboursement.
 H20393C 602

Huile de foie de morue, qualité supérieure, fr. 1.60 le litre
 L'officine No 1 (Rue Neuve 9) est d'office pour le service de nuit

E. BREGUET
 Opticien-Spécialiste
 Serre 4 - Téléphone 246
 Verres pour toutes les vues défectueuses
 Lunettes, Pince-Nez riches et ordinaires
RÉPARATIONS
 Consultations gratuites

A. CORLET
 Mécanicien-Modelleur
LA CHAUX-DE-FONDS
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7b
 Réparation de Machines Agricoles
 Pincés pour Graveurs
 Emailage au Four p. Vélos, Motos
 Vient de paraître:
 „En marche vers le Millénium au point de vue social“
 Prix Fr. 0,30. En vente dans tous les kiosques à journaux, à l'Imprimerie Graden, rue du Marché 4, et rue Daniel-Jeanrichard 27, 1^{er} étage.
 H-20578-C 872

Les Timbres-impôts

DE LA

Commune de La Chaux-de-Fonds

sont en vente dans les magasins ci-après:

Société de Consommation, Jaquet-Droz 27, Numa-Droz 45 et 111, Parc 54, Industrie 1, Nord 17, Fritz-Courvoisier 20 et Doubs 139.

MM. R. Häfeli & Cie, libr., Léop.-Rob. 14

A. Winterfeld, épïc. Léop.-Robert 59

Greff des Prud'Hommes, Léop.-Robert 3

MM. Fuog-Wägeli, tab. Pla H.-de-Ville 6

Petitpierre & Cie, épïc., Pl. Neuve 4

A. Wille-Notz, épicerie, Balance 10

Cuisine populaire, Collège 11.

MM. A. Dubois, débit de sel, Collège 13.

D. Hirsig, épicerie Versoix 7.

A. Zimmermann, Numa-Droz 11.

A. Perret-Savoie, épïc., 1^{er} Mars 7-a.

H. Augsburger, tab., Numa-Droz 89.

Mmes Berlincourt, tabacs, Serre 31.

Laager, épicerie, Charrière 22-a.

Vve P. Anthoine, épicerie, Nord 157

Grutli romand, Premier-Mars 7-a.

Coopérative des Syndicats, Progrès 84,

Numa-Droz 6, Serre 43, Grenier 1^{er} Serre 90.

EUGÈNE MALEUS
 Menuisier-Vitrier
 Premier-Mars 12a
 Pose de verre à vitres dans tous les quartiers de la ville
 5 % d'escompte aux Coopérateurs

Préservatifs
 Moyens pour éviter les grandes familles et pr l'hygiène sexuelle S'adres. à Régénérateur rue du Nord 41, au 4^{me}

La guerre c'est le meurtre

Photographie A. Werner
 55-bis PAIX 55-bis
 Téléphone 1108
 Portraits Groupes Agrandissements Reconstitutions PHOTOGRAPHIES sur cartes postales

Bureau d'annonces

de la „Sentinelle“

Rue du Doubs 97

Je prie pour eux, je prie pour ceux que tu m'as donnés, parce qu'ils sont à toi. Jean XVII, v. 9.

Monsieur Théophile Payot et ses enfants: Madeleine, Julien, Suzanne, Henriette et Jaques; Madame veuve de Charles Vuillomenet et son enfant, à Milan; Monsieur Numa Girard, professeur, et sa famille, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Eugène Payot et leurs enfants, à Lausanne; Monsieur et Madame Jean Payot-Payot et leurs enfants, à Corcelles s/ Concise; Monsieur et Madame Armand Payot et leurs enfants, à Renens; Monsieur et Madame Ernest Payot et leurs enfants, à Corcelles s/ Concise; Madame veuve de Gustave Payot, à Cernier, et les familles Coulet, Vuillomenet, Matthey, Girard, Bedaux et Aubert, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du départ pour un monde meilleur de

Madame Alice PAYOT, née Vuillomenet
 leur bien-aimée épouse, mère, belle-sœur, tante, nièce, cousine et parente, que Dieu leur a redemandée aujourd'hui lundi, à 3 heures du matin à l'âge de 47 ans, après une longue et bien pénible maladie.
 La Chaux-de-Fonds, le 27 février 1911.
 L'incinération aura lieu **sans suite, mercredi 1^{er} mars**, à 2 1/2 heures de l'après-midi.
 Domicile mortuaire: **rue du Parc 12.** H30896C 1175
 Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.